

SOUTENEZ LA JEUNESSE AVEC NOUS, GRÂCE À LA

**TAXE D'APPRENTISSAGE**

**2023**

Le P'tit Plat forme des jeunes de 15 à 25 ans aux métiers de la restauration.

Les jeunes sont formés par la pédagogie du « **faire pour apprendre** » en situation réelle



« Saviez-vous que 13% de la taxe d'apprentissage peut être versée à l'établissement de votre choix ? »

## Notre projet

L'École de Production «**Le P'tit Plat**» est un **restaurant, un service traiteur et un snack ouvert à tous** à Petit-Quevilly (76).

**Les élèves du P'tit Plat suivent un cursus de 2 ans à temps complet** afin d'obtenir leur CAP (Diplôme de l'Éducation Nationale) :

- CAP PSR  
Production et Service en Restaurations
- CAP Cuisine.

L'École et l'entreprise sont ici **réconciliées**. Les jeunes, **accompagnés de leur enseignant « Maître-Professionnel »**, répondent à **de vrais commandes passées par des clients**, particuliers ou professionnels.

Cet ancrage dans la vie économique et le rapport au client **impliquent un haut niveau d'exigence et une responsabilisation des élèves**, qui leur apportent maturité et confiance en soi. **Ils développent ainsi des savoir-faire et des savoir-être essentiels.**

A l'issue de leur formation, **50% d'entre eux choisissent de poursuivre leurs études**, quand les autres font le choix d'entrer dans la vie professionnelle avec un **taux d'embauche avoisinant les 100%**.



L'École de Production est portée par l'Association Education et Formation.

## Taxe d'Apprentissage 2022

Les recettes de la Taxe d'Apprentissage 2022 ont permis à notre établissement d'investir dans le matériel nécessaire à la création d'un snack, au rez-de-chaussée de notre restaurant.



## Et ce n'est pas fini !

Pour 2023 nous souhaitons développer le service traiteur avec l'achat de tables mange-debout, de réchauds et de présentoirs. Avec votre aide et celle de votre réseau, vous pouvez nous aider à réaliser ce projet.



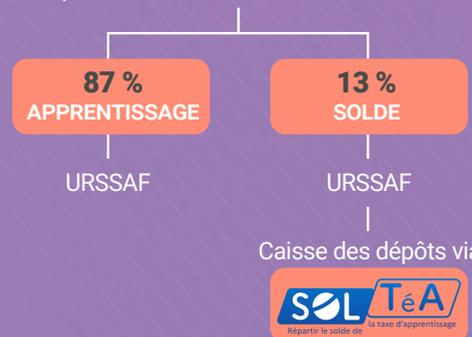
## NOUVEAUTÉS 2023

### Comment nous verser votre taxe ?

Un nouveau service dématérialisé fluidifie et simplifie le processus de la taxe d'apprentissage pour améliorer la relation établissement/employeur et donc l'avenir professionnel des jeunes.

### TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

0,68 % de la masse salariale 2023



SOLTéA est la nouvelle plateforme Nationale dédiée à la répartition du solde de la taxe d'apprentissage.

Les employeurs pourront, par le biais de SOLTéA, choisir les établissements et formations qu'ils souhaitent soutenir. La Caisse des dépôts effectuera le versement aux établissements bénéficiaires en fonction des choix exprimés.

**Découvrez le nouveau service SOLTéA**  
**Cliquez ici !**

Date limite de versement : 31 mai 2023

**N° UAI 0763463B**

**Merci de votre soutien !**